Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_307-DE

DC_2026_307

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

Secrétaire de séance : Madame LEMERCIER Alexandra

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 62 Votants (dont 3 pouvoirs) : 65	L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 11/09/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Cédric FOLIARD - MOUTIERS, Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Karine MOREL - RANNEE, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Pierre LEONARDI - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Freddy ANDRIEUX BIZEL - VITRE, Sophie MARQUANT - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Philippe MAIGNAN - VITRE, Carine GERMOND - , Patrick PLANCHET - , Nadège LE FLOCH -

Ont donné pouvoir :
Eric QUIVIGER donne pouvoir à Vincent SINOQUET, Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Erwann ROUGIER donne pouvoir à Nadège LE FLOCH

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Nathalie CLOUET, Arnaud DUPUIS, Laurent FESSELIER, Joseph JEULAND, Anne-Marie MORLIER, Philippe JEULAND, Laurence DELAUNAY, Christine HEUDE, Pauline SEGRETAIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_307-DE

DC_2026_307

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

- Avenant à la convention partenariale relative au financement du poste d'Intervenant social en Gendarmerie (ISG) 2025-2027

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n°16 du Conseil communautaire du 26 janvier 2013 validant la création, à titre expérimental, d'un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie, financé à parts égales par la Collectivité et par l'État au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance ;
Vu la décision n° 24 du Bureau communautaire du 23 mai 2016 et la délibération n° 2018_204 du Conseil communautaire du 9 novembre 2018 relatives à la signature d'une convention portant sur le financement d'un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie à 80% ;
Vu la délibération n°2018_245 du Conseil communautaire du 14 décembre 2018 approuvant la convention de partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine, les services de l'État, Roche aux Fées Communauté et l'Asfad pour le financement d'un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie (ISG) à temps complet ;
Vu la délibération n°2022_018 du Conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 validant la convention partenariale relative au financement d'un poste d'Intervenant social en Gendarmerie à temps complet pour la période 2022-24 ;
Vu la délibération n°2025_196 du Conseil d'agglomération du 28 août 2025 validant la convention partenariale relative au financement d'un poste d' Intervenant social en Gendarmerie à temps complet pour la période 2025-27 ;

Considérant l'utilité sociale que présente cette action au titre de l'accompagnement social à destination des personnes en situation de détresse, confrontées en particulier aux violences intrafamiliales et aux violences faites aux femmes ;

Considérant les éléments d'activité présentés par l'association l'ASFAD (l'Action Sociale et la Formation à l'Autonomie et au Devenir) lors du Copil annuel, et notamment celui du 12 mars 2025 ;

Considérant les conditions de la convention de partenariat précisant la répartition, à parts égales, du financement du poste d'Intervenant Social en Gendarmerie (ISG) entre les services de l'État, le Conseil Départemental et les collectivités signataires, pour la période 2025-2027;

Considérant la fusion intervenue au 1er juillet 2026 entre les associations ASFAD et SEA35 pour devenir Altera ;

Considérant l'intérêt de pouvoir apporter des précisions à la rédaction de l'article 2 de la convention, en ajoutant au temps de travail financé un temps de coordination à hauteur de 0,10 ETP réparti entre les deux EPCI concernés au prorata de l'Emploi Temps Plein dédié ;

Considérant le souhait des élus communautaires de poursuivre le partenariat relatif à l'action de l'Intervenant social en Gendarmerie sur les territoires de Vitré communauté et Roche aux Fées communauté ;

Il vous est proposé :
- de valider les termes de l'avenant joint en annexe, prévoyant le cofinancement d'un poste à temps complet d'intervenant social en Gendarmerie pour la période 2025-2027 ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_307-DE

DC_2026_307

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 65

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 65**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
23 sept. 2026

La Secrétaire de séance,
Alexandra LEMERCIER

Signé par Alexandra LEMERCIER
10e vice-présidente en charge du tourisme, du patrimoine, des affaires culturelles et de la communication
23 sept. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.